



**CONVENTION SUR  
LES ESPÈCES  
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP14/Doc.31.4.12

26 May 2023

Français

Original : Anglais

14<sup>ème</sup> SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES  
Samarcande, Ouzbékistan, 12 – 17 février 2024  
Point 31.4 de l'ordre du jour

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION DE  
LA MOURINE LUSITANIENNE (*Rhinoptera marginata*)  
À L'ANNEXE II ET LA POPULATION DE CETTE ESPÈCE EN MÉDITERRANÉE À  
L'ANNEXE I DE LA CONVENTION\***

Résumé:

Le Gouvernement d'Israël a soumis la proposition ci-jointe pour l'inscription de la mourine lusitanienne (*Rhinoptera marginata*) à l'Annexe II et de la population en Méditerranée de la même espèce à l'Annexe I de la CMS.

\*Les désignations géographiques employées dans le présent document ne signifient pas l'expression d'une opinion quelconque de la part du Secrétariat de la CEM (ou du Programme des Nations Unies pour l'Environnement) concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire ou d'une région, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La responsabilité du contenu de ce document incombe exclusivement à son auteur.

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION DE  
LA MOURINE LUSITANIENNE (*Rhinoptera marginata*)  
À L'ANNEXE II ET DE LA POPULATION EN MÉDITERRANÉE DE L'ESPÈCE À  
L'ANNEXE I DE LA CONVENTION**

**A. PROPOSITION**

Inscription de l'espèce *Rhinoptera marginata* à l'Annexe II, et de la population en Méditerranée de l'espèce à l'annexe I.

**B. AUTEUR DE LA PROPOSITION**

Israël

**C. JUSTIFICATIF**

**1. Taxonomie**

1.1 Classe : Elasmobranchii

1.2 Ordre : Myliobatiformes

1.3 Famille : Myliobatidae

1.4 Genre, espèce, y compris l'auteur et l'année (nom accepté)  
*Rhinoptera marginata* (Geoffroy Saint-Hilaire, 1817)

1.5 Synonymes scientifiques (noms non acceptés) :

*Myliobatis marginata*

*Rhinoptera peli*

1.6 Noms communs :

Anglais : Lusitanian cownose ray

Français : Mourine lusitanienne, Mourine échancrée

Espagnol : Gavilán lusitánico

Italien : Rinottera



Photo de *Rhinoptera marginata* (extrait de [www.fishi-pedia.com](http://www.fishi-pedia.com) ; aucun photographe n'est nommé)

## 2. Aperçu

La *Rhinoptera marginata* est une grande raie benthopélagique (jusqu'à 200 cm de largeur de disque) qui habite la côte occidentale de l'Afrique (océan Atlantique oriental) ainsi que les eaux côtières de la mer Méditerranée.

Cette grande raie a une fécondité très faible (un petit par an), sa période de reproduction est longue (27,5 ans) et sa taille est relativement grande. Ces caractéristiques sensibles du cycle biologique, combinées à un comportement migratoire en bancs dans des habitats peu profonds et proches du rivage, qui entraîne une forte capturabilité dans les pêcheries côtières intensives, suggèrent que la pression de pêche permanente est très probablement insoutenable.

L'espèce faisant l'objet de la présente proposition est également migratrice, à l'instar d'autres espèces du genre *Rhinoptera*. Ceci a été observé notamment lors du déplacement de grands bancs le long de la côte ouest de l'Afrique. En Méditerranée, cette espèce est considérée comme rare, mais de récentes observations de bancs de *R. marginata* confirment sa présence et le comportement des bancs également dans cette région.

Principalement, cette espèce est menacée par la surpêche et la destruction de l'habitat. Les *Rhinoptera* détruisent en outre les parcs à huîtres et à palourdes commerciaux, de sorte que la persécution par les aquaculteurs (conflit entre l'homme et la faune) constitue une menace supplémentaire probable.

L'évaluation la plus récente de l'état de conservation de l'espèce a été l'évaluation au niveau mondial pour la Liste rouge de l'UICN réalisée en 2020, qui a classé *R. marginata* dans la catégorie En danger critique d'extinction - CR A2d (Jabado et al., 2021). En mer Méditerranée, elles sont répandues mais pas communes, c'est pourquoi les évaluations méditerranéennes et européennes pour la Liste rouge de l'UICN (Ferreti et al., 2015, 2016) ont classé *R. marginata* dans la catégorie Données insuffisantes - DD.

En raison de sa sensibilité à la pêche, de son comportement en bancs, de sa productivité limitée et des déclinés observés chez d'autres grandes raies (par exemple, les raies-aigles) dans l'ensemble de son aire de répartition, on soupçonne que la population de *R. marginata* a subi une réduction de plus de 80 % au cours des trois dernières générations (83 ans) (Jabado et al., 2021).

Une étude de l'UICN-CMS sur les requins et les raies migrateurs, concernant les membres du genre *Rhinoptera* (les raies pastenagues), suggère ce qui suit :

« La gestion concertée de ces espèces est inconnue - il semble en effet qu'il y ait très peu de mesures de gestion nationales en place. La CMS pourrait aider à instaurer une coopération en matière de gestion pour ces raies migratrices menacées. » (Groupe de spécialistes des requins de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN, 2007).

## 3 Migrations

### 3.1 Types de mouvements, distance, nature cyclique et prévisible de la migration

Dans le monde entier, il existe sept espèces de Rhinoptères, et de nombreux rapports ont été publiés sur leur comportement migratoire, par exemple Clark, 1963 ; Schwartz, 1990 ; Ogburn, 2018.

*R. marginata* est une espèce migratrice bien connue, dont les bancs migrent le long des côtes de l'Afrique de l'Ouest (Groupe de spécialistes des requins de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN, 2007), mais il existe peu de données publiées sur ces migrations dans la littérature scientifique. La documentation scientifique sur leur comportement migratoire en Méditerranée est encore plus limitée (Tiraşin & Basuşta, pers. comm.).

Il est possible de déduire que les bancs et les migrations sont liés aux événements saisonniers de reproduction et de mise bas (Tiraşin & Basuşta, 2018), car la reproduction semble avoir lieu en juin et la mise bas l'année suivante en avril-mai (Gouvernement de la France, 2023).

L'espèce *R. marginata* a été incluse dans une étude commandée par la CMS sur les requins et les raies migrateurs (Groupe de spécialistes des requins de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN, 2007), qui a été approuvée par la 14<sup>e</sup> réunion du Conseil scientifique de la CMS (Bonn, Allemagne, 14-17 mars 2007). À propos du genre *Rhinoptera*, l'étude indique que « les raies pastenagues ont tendance à nager presque continuellement en groupes ou en très grands bancs. On considère que de nombreuses espèces sont migratrices de façon saisonnière ». L'étude conclut plus particulièrement au sujet de *R. marginata* : « Formant souvent de grands groupes nageant près de la surface, on en déduit qu'il s'agit d'une espèce migratrice ».

La 14<sup>e</sup> réunion du Conseil scientifique de la CMS a approuvé cet examen et a également soutenu la conclusion de son groupe de travail taxonomique selon laquelle *R. marginata* répond aux critères d'inscription aux Annexes de la CMS (UNEP/CMS/ScC14/Rapport, 2007).

### 3.2 Proportion de la population qui migre et raisons pour lesquelles cette proportion est importante

Inconnue.

## 4 Données biologiques (autres que la migration)

### 4.1 Distribution (actuelle et historique)

Présente dans l'est de l'océan Atlantique (Afrique de l'Ouest), du Portugal au nord de l'Angola, et dans la mer Méditerranée. Cette espèce n'est pas présente dans la mer Noire et n'a pas été signalée au Cap-Vert et à São Tomé-et-Príncipe.

Malgré sa capture fréquente dans diverses pêcheries d'Afrique de l'Ouest en raison de son abondance dans les eaux côtières, l'espèce est considérée comme généralement rare mais répandue dans la mer Méditerranée.

### 4.2 Population (estimations et tendances)

Aucune estimation de la population n'est disponible.

Dans la Méditerranée, elle est apparemment rare dans la majeure partie de la Méditerranée occidentale et centrale, mais plus fréquente dans la région orientale (bassin levantin). Même si elle est considérée comme généralement rare en mer Méditerranée, des rapports d'agrégations sont publiés occasionnellement, y compris un rapport récent de mai 2023 d'une grande agrégation de centaines de *R. marginata* près de Hadera, en Israël (Rinat, 2023).

Compte tenu de sa sensibilité aux pêcheries, de son comportement en bancs, de sa productivité limitée et des déclinés observés chez d'autres grandes raies (par exemple, les raies aigles) dans l'ensemble de son aire de répartition, on soupçonne que *R. marginata* a subi une réduction de population de plus de 80 % au cours des trois dernières générations (83 ans) (Jabado et al., 2021).

#### 4.3 Habitat (brève description et tendances)

*R. marginata* est une espèce semi-pélagique ou benthopélagique, que l'on trouve dans les eaux côtières tropicales à tempérées chaudes, où elle est relativement commune en Afrique de l'Ouest, mais peu fréquente dans la mer Méditerranée. Cette espèce est grégaire, forme souvent de grands groupes qui nagent près de la surface et se rencontre du littoral à environ 30 m de profondeur, sur des fonds mous. Elle est donc exposée aux captures par les engins de pêche côtière, principalement les sennes coulissantes et les filets maillants, et occasionnellement par les chaluts. Le risque de capture d'un grand nombre d'individus dans un seul trait de chalut ou de filet maillant est d'autant plus grand que l'espèce se déplace en bancs.

#### 4.4 Caractéristiques biologiques

Grande taille, avec largeur de disque : 50 - 102 cm (max 200 cm). Vivipare, avec généralement une portée annuelle d'un seul petit. On estime que les mâles atteignent la maturité à ~75 cm de largeur de disque et les femelles à ~80 cm de largeur de disque ; la taille à la naissance est estimée à environ 22-24 cm de largeur de disque. Le disque est beaucoup plus large que long. La tête dépasse du disque. L'avant de la tête est nettement concave. Le lobe sous-statique est profondément incisé. Le museau est divisé en deux parties. Les yeux et les spiracles sont orientés latéralement. La bouche est large. La queue est fine, avec une seule nageoire dorsale et une ou plusieurs épines à sa base. La couleur est brune verdâtre à bronze sur la face dorsale et blanche sur la face ventrale.

La reproduction est vivipare lécithotrophe avec une taille de portée annuelle d'un petit ; la reproduction semble avoir lieu en juin et la mise bas l'année suivante en avril-mai ; taille à la naissance de 23 cm de largeur de disque (Valadou et al., 2006 ; Tiraşin & Basuşta, 2018). Il n'y a pas d'information sur l'âge à la maturité et l'âge maximum de cette espèce, par conséquent, la durée de la période de reproduction a été déduite sur la base de celle de *Rhinoptera bonasus*, déduite comme étant de 14,3 ans (Fisher et al., 2013). *R. marginata* a une taille maximale beaucoup plus grande que *R. bonasus* (200 cm contre 104 cm de largeur de disque) et donc, sur la base de la taille à l'échelle, la durée de la période de reproduction pour *R. marginata* est estimée à 27,5 ans (Jabado et al., 2021).

#### 4.5 Rôle du taxon dans son écosystème

S'alimente d'invertébrés démersaux.

### 5. État de conservation et menaces

#### 5.1 Évaluation de la liste rouge de l'UICN (si disponible)

- Évaluation mondiale (Jabado et al., 2021) : En danger critique d'extinction - CR A2d
- Évaluation de la Méditerranée (Ferretti et al., 2016) : Données insuffisantes DD
- Évaluation de l'Europe (Ferretti et al., 2015) : Données insuffisantes DD

#### 5.2 Informations équivalentes pertinentes pour l'évaluation de l'état de conservation

Aucune.

### 5.3 Menaces pour la population (facteurs, intensité)

La pêche et la dégradation de l'habitat constituent les principales menaces. L'ampleur de ces facteurs sur l'espèce est difficile à quantifier, mais compte tenu de l'intensité de la pêche aux requins et aux raies dans l'ensemble de son aire de répartition et de la diminution concomitante de la plupart des espèces de raies, on peut en déduire que le niveau de menace est intense et croissant.

En Atlantique Est, il existe des pêcheries intensives et ciblées de requins et de raies, par exemple au Banc d'Arguin, en Mauritanie (Leurs, 2018). Leur comportement en bancs les rend particulièrement vulnérables à la surpêche, car ils peuvent être capturés en nombre relativement important lors d'un seul trait de chalut.

Les pratiques de pêche destructrices, notamment le chalutage côtier et hauturier intensif avec des incursions croissantes dans les zones côtières, l'utilisation d'explosifs et de produits chimiques dans les zones côtières et l'utilisation de filets de plage et de senneurs de petite taille dans les régions côtières et hauturières, ont contribué à l'épuisement des stocks de poissons dans cette région (Jabado et al., 2021). Cette région est également l'une de celles où la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) est la plus élevée au monde, et l'on estime que les captures illégales représentent plus de 40 % des captures légales déclarées (Pauly & Zeller, 2016).

On retrouve en Méditerranée des enregistrements de l'espèce dans les captures accidentelles des pêcheries, ainsi que la capture accidentelle d'un seul banc de 129 individus en 2013 en Turquie (Tıraşın & Basuşta, 2018).

La perte d'habitat et la dégradation de l'environnement, qui peuvent entraîner des sources de mortalité indirectes et sublétales, menacent les régions littorales peu profondes préférées par l'espèce. La destruction et la dégradation des habitats côtiers se poursuivent dans la plupart des régions en raison de la conversion des lagunes côtières et de la déforestation des mangroves pour l'agriculture (par exemple, le riz et le sel) et l'aquaculture (par exemple, les crevettes, la pisciculture et la production de poissons), crevettes, pisciculture et production de poissons) ; l'exploration, le forage et la production de pétrole et de gaz à grande échelle ; les effets de l'expansion urbaine rapide due à la croissance des populations côtières et au développement touristique non planifié ; la pollution (effluents d'eaux usées non réglementés, ruissellement agricole, hydrocarbures et métaux lourds) ; la sédimentation et l'envasement ; et les modifications du cycle hydrologique dues à la construction de barrages, qui entraînent des niveaux dramatiques de perte d'habitat évidents dans toute la région (Jabado et al., 2021).

### 5.4 Menaces liées notamment aux migrations

L'espèce se déplace en bancs dans des eaux relativement peu profondes, ce qui la rend particulièrement vulnérable aux pêches ciblées et aux captures involontaires. Par exemple, plus de 30 *R. marginata* morts se sont échoués sur le rivage dans le nord d'Israël en février 2023, apparemment rejetés en tant que prises accessoires (YNET News, 2023).

Ce comportement en banc les rend particulièrement sensibles à la capture d'agrégations en un seul trait de chalut, même accidentellement, par exemple Tıraşın & Basuşta (2018) ont rapporté la capture accidentelle de 129 individus.

Lorsque, vers 2007, un marché d'exportation s'est développé avec l'Espagne, des pêcheries artisanales ciblées pour cette espèce ont vu le jour. Dans les sites d'agrégation connus, les pêcheurs utilisent de plus en plus souvent des filets dérivants pour capturer cette espèce. Quant aux débarquements, ils sont maximaux entre mars et mai, ce qui correspond à la saison de reproduction (Jabado et al., 2021).

## 5.5 Utilisation nationale et internationale

Le plus souvent, la viande est utilisée localement, tandis que les nageoires sont séchées et exportées. En Mauritanie, par exemple, *R. marginata* a été capturée comme prise accessoire dans les années 1990 et au début des années 2000 pendant la saison de pêche à la courbine (*Argyrosomus regius*) et, comme d'autres espèces de requins et de raies, a été transformée salée et séchée (M. Ducrocq, données non publiées, 2020, citées dans Jabado et al., 2021).

## 6. Niveau de protection et gestion de l'espèce

### 6.1 Statut de protection nationale

Tous les pays de l'aire de répartition de l'espèce disposent de zones marines protégées ainsi que d'une législation limitant certaines pratiques de pêche, en fonction de l'engin, de la zone, de la saison, de la taille, de l'élimination des prises accessoires, des exigences en matière de déclaration, etc.

Dans une grande partie de l'aire de répartition de l'espèce, les pêcheries capturant *R. marginata* sont généralement mal gérées et il est peu probable que la pression exercée par les pêcheries diminue dans un avenir proche.

En Mauritanie, la capture des élasmobranches n'est autorisée que 2 mois par an, et l'espèce de raie la plus capturée est *R. marginata* (Leurs, 2018).

Quelques rares pays (comme Israël et la Turquie) interdisent purement et simplement la pêche aux raies et les considèrent comme des espèces protégées. Aucun pays n'a apparemment de restrictions spécifiques concernant *R. marginata*.

Plusieurs États de l'aire de répartition ont déjà préparé, ou sont en train d'élaborer, un plan d'action national pour la conservation des requins et des raies et la gestion de leur durabilité dans le cadre du plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins (MdE) de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

### 6.2 Statut de protection internationale

Aucun. Proposition pour l'annexe II du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée de la Convention de Barcelone (Gouvernement de la France, 2023). Cette proposition fera l'objet d'une décision lors de la 23e réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (COP 23), qui aura lieu en décembre 2023 à Portoroz, en Slovénie. Cette inscription établirait en même temps des restrictions incombant aux membres de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM); conformément à la Rec. CGPM/36/2012/1 (qui est un règlement contraignant pour les États membres de la CGPM), car les espèces figurant sur la liste ne peuvent être conservées à bord, transbordées, débarquées, transférées, stockées, vendues, exposées ou mises en vente, et doivent être remises en liberté, indemnes et vivantes, dans la mesure du possible.

### 6.3 Mesures de gestion

Aucune mesure de gestion n'est connue pour cette espèce.

### 6.4 Conservation de l'habitat

Dans tous les États de l'aire de répartition, il existe des zones marines protégées avec différents niveaux de protection. Les mesures de conservation de ces habitats ne sont pas toutes aussi efficaces les unes que les autres.

En 2007, le réseau régional d'aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest (RAMPAO) a été mis en place dans six pays (de la Mauritanie à la Sierra Leone) afin de conserver des échantillons représentatifs d'habitats essentiels et de protéger les espèces menacées. Cependant, bon nombre de ces aires protégées manquent de capacités, de financements, d'infrastructures et de gouvernance pour une mise en œuvre et une conservation efficaces. La pêche des requins et des raies est interdite dans le Parc National du Banc d'Arguin en Mauritanie depuis 2003, mais les requins et les raies sont encore fréquemment débarqués en tant que prises accessoires (M. Diop, non publié. données, 2020, cité dans Jabado et al., 2021). Récemment, le Gabon a étendu la couverture des aires marines protégées à 26 % de sa zone économique exclusive ; d'autres pays comme la République du Congo et la Côte d'Ivoire sont encore en train d'étendre leurs réseaux d'aires marines protégées (Jabado et al., 2021).

## 6.5 Suivi de la population

Aucun.

## 7. Effets de l'amendement proposé

### 7.1 Avantages attendus de la modification

Cette inscription devrait inciter les organismes de pêche régionaux des États de l'aire de répartition à renforcer la durabilité de la pêche et à réduire la pression exercée sur cette espèce gravement menacée.

Suite à son inscription à l'Annexe II de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), *R. marginata* devrait également être inscrite à l'Annexe 1 du Mémorandum d'Entente sur la Conservation des Requins Migrateurs (MdE-Requins) au titre de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS).

### 7.2 Risques potentiels de l'amendement

Aucun.

### 7.3 Intention de l'auteur de la proposition concernant l'élaboration d'un accord ou d'une action concertée

Sans objet.

## 8. États de l'aire de répartition

Albanie ; Algérie ; Angola ; Bénin ; Bosnie-Herzégovine ; Cameroun ; Chypre ; Congo ; Côte d'Ivoire ; République démocratique du Congo ; Égypte ; Guinée équatoriale ; France ; Gabon ; Gambie ; Ghana ; Grèce ; Guinée ; Guinée-Bissau ; Israël ; Italie ; Liban ; Liberia ; Libye ; Mauritanie ; Monaco ; Monténégro ; Maroc ; Nigeria ; Portugal ; Sénégal ; Sierra Leone ; Slovénie ; République arabe syrienne ; Togo ; Tunisie ; Türkiye ; Royaume-Uni (Gibraltar).

## 9. Consultations

Les auteurs de la proposition ont rédigé une lettre de consultation qui a été envoyée à tous les États de l'aire de répartition par le secrétariat. Les réponses sont jointes en annexe à la présente proposition.

Les auteurs de la proposition ont également consulté le groupe de spécialistes des requins de l'UICN, ainsi que divers experts du monde universitaire et des ONG.

## 10. Remarques supplémentaires

## 11. Références

- Clark, E. (1963). Agrégations massives de grandes raies et de requins à Sarasota, en Floride, et à proximité. *Zoologica* 48: 61–64.
- Ferretti, F., Notarbartolo di Sciara, G., Serena, F. & Ducrocq, M. (2015). *Rhinoptera marginata* (évaluation européenne). Liste rouge de l'UICN des espèces menacées 2015 : e.T161463A48939205. Consultée en mai 2023.
- Ferretti, F., Notarbartolo di Sciara, G., Serena, F. & Ducrocq, M. (2016). *Rhinoptera marginata* (évaluation méditerranéenne). La liste rouge des espèces menacées de l'UICN 2016 : e.T161463A97837871. Version erronée publiée en 2017. Consultée en mai 2023.
- Fisher, R.A., Call, G.C. & Grubbs, R.D. (2013). Âge, croissance et biologie de la reproduction des raies pastenagues dans la baie de Chesapeake. *Pêcheries marines et côtières : Dynamique, gestion et science des écosystèmes* 5 : 224-235.
- Gouvernement de la France (2023). Formulaire de proposition d'amendements aux annexes II et III du protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée. Espèce concernée : *Rhinoptera marginata*. Soumis par la République française au Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) de la Convention de Barcelone.
- Groupe de spécialistes des requins de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN (2007). Revue des poissons chondrichthyens migrateurs. Série technique de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) n° 15. Publiée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS).
- Jabado, R.W., Chartrain, E., De Bruyne, G., Derrick, D., Dia, M., Diop, M., Doherty, P., Dossa, J., Ducrocq, M., Leurs, G.H.L., Metcalfe, K., Porriños, G., Seidu, I., Soares, A.-L., Tamo, A., VanderWright, W.J. & Williams, A.B. (2021). *Rhinoptera marginata*. (Évaluation globale). La liste rouge des espèces menacées de l'UICN 2021 : e.T161463A49318282. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2021-2.RLTS.T161463A49318282.en>. Consultée en mai 2023.
- Leurs, G. (2018). Elasmobranches du Banc d'Arguin : conservation et importance écologique. Page 249 de : Résumé, Conférence internationale sur les requins (João Pessoa, Brésil, 3-8 juin 2018). Publié par C. R. F. de Moraes et al. Publ. Editora UFPB.
- Ogburn, M.B., Bangley, C.W., Aguilar, R., Fisher, R.A., Curran, M.C., Webb, S.F., & Hines, A.H. (2018). Connectivité migratoire et philopatrie des raies pastenagues *Rhinoptera bonasus* le long de la côte atlantique, USA. *Mar Ecol Prog Ser* 602:197-211. <https://doi.org/10.3354/meps12686>
- Pauly, D. & Zeller, D. (2016). Les analyses des captures révèlent que les captures des pêcheries marines mondiales sont plus élevées que ce qui est déclaré et qu'elles sont en baisse. *Communications de la nature* 7: 10244.
- Rinat, Z. (2023). Des centaines de raies aigles font une apparition rare au large de la côte méditerranéenne d'Israël, Ha'aretz news, 7 mai 2023. <https://www.haaretz.com/israel-news/2022-05-07/ty-article/.premium/hundreds-of-eagle-rays-make-rare-appearance-off-israels-mediterranean-coast/00000180-a354-d0ae-adf5-bbdcd7a10000>
- Schwartz, F. J. (1990). Congrégations migratoires de masse et mouvements de plusieurs espèces de raies pastenagues, genre *Rhinoptera* : une revue mondiale. *Journal de la société scientifique Elisha Mitchell*, 106(1) : 10-13
- Tiraşin E.M. & Basuşta N. (2018). Embryons à court terme et femelles gravides de la raie à nez plat de Lusitanie (*Rhinoptera marginata*) dans la baie de Mersin, mer Méditerranée orientale. *Recherche sur les eaux marines et les eaux douces*, Éditions CSIRO. <https://doi.org/10.1071/MF17356>.
- UNEP/CMS/ScC14/Report (2007). Rapport de la quatorzième réunion du Conseil scientifique de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, Bonn, Allemagne, 14-17 mars 2007. [https://www.cms.int/sites/default/files/document/ScC\\_report\\_14\\_0.pdf](https://www.cms.int/sites/default/files/document/ScC_report_14_0.pdf)
- Actualités YNET (2023). Des dizaines de raies pastenagues menacées d'extinction échouent mortes dans le nord d'Israël. <https://www.ynetnews.com/environment/article/r100o1xeqn>, 25 April 2023.

## ANNEXE

L'Albanie et le Royaume-Uni ont répondu comme suit à la lettre de consultation du Secrétariat :

### 1. Albanie

En ce qui concerne la première espèce *Glaucostegus cemiculus*, selon nos experts nationaux, elle n'a pas été observée dans les eaux territoriales albanaises ou sur sa côte, même si nous reconnaissons qu'elle est, comme d'autres espèces de guitares de mer de la famille *Rhinobatidae*, en danger critique d'extinction.

Il en est de même pour la *Rhinoptera marginata*, qui est une espèce très rare et dont l'existence n'a jamais été observée ou documentée en Albanie.

Par conséquent, pour les espèces susmentionnées, étant donné que nous ne disposons d'aucune preuve d'existence ou d'information, nous ne pouvons pas donner d'avis quant à leur inscription ou non sur la liste.

Quant à l'*Aetomylaeus bovinus*, il existe des preuves d'observation en Albanie, même si cette espèce est en danger critique d'extinction, pendant la période d'octobre à décembre. Il est utile pour cette espèce d'être répertoriée dans les annexes correspondantes.

Klodiana Marika

### 2. Royaume-Uni

En résumé, nous soumettons les commentaires suivants à votre attention dans le délai imparti :

- Ces trois espèces sont en danger critique d'extinction, ce qui correspond au critère de statut de l'annexe I, mais il ne semble pas y avoir d'informations sur leurs migrations, ce qui devrait être inclus pour démontrer que les espèces répondent au critère migratoire.
- Des informations sur les avantages des inscriptions proposées seraient utiles, par exemple en combinant la proposition d'inscription avec une action concertée.
- En dernier lieu, nous aurions préféré voir les documents de proposition eux-mêmes en plus de la lettre - et nous aurions besoin de les voir pour prendre une décision quant au soutien à apporter à ces propositions.

Rhiannon Hudson-Jones  
Chef d'équipe, CITES & CMS  
Biodiversité et vie sauvage internationales (IBW)  
Direction internationale de la biodiversité et du climat (IBC)  
Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales